

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés : Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés : Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Politiques contractuelles : le Contrat Territorial Occitanie / Territoire

1 - Le Contrat Territorial Occitanie / Territoire

Bilan 2018 - 2021

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la Région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le contrat cadre du territoire Haut Languedoc et Vignobles 2018-2021 a été signé en juillet 2019 et a permis d'établir quatre enjeux de développement croisant la stratégie régionale avec la stratégie territoriale proposant sur quatre enjeux :

- Enjeu 1 – Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire ;
- Enjeu 2 – Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays ;
- Enjeu 3 – Valoriser les ressources locales ;
- Enjeu 4 – Accompagner durablement la transition énergétique.

Élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le contrat a donné lieu à une intervention portant sur :

- un soutien financier à deux fiches thématiques expérimentales : le développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaignier et l'élaboration, la mise en place et le déploiement de dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale (Colorons le Pays et Opération Collective de Modernisation) ;
- un accompagnement de 148 opérations pour près de 5 M€ de subventions.

Dans ce cadre-là, le Pays a assuré une ingénierie territoriale auprès des porteurs de projets et a assuré également le relais de la politique des Bourgs-Centres du dispositif régional. Sept contrats Bourgs-Centres ont pu être signés : Bédarieux, Olonzac, Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas, Capestang et Lamalou-les-Bains. Quatre communes sont à ce jour positionnées sur la deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 et sont en cours d'élaboration et/ou de validation : Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières, Puisserguier.

En termes de gouvernance, c'est un comité de pilotage co-présidé par Florence Brutus et Jean Arcas qui a permis de suivre le contrat. Six comités de pilotage se sont réunis pour orienter et valider les maquettes financières annuelles ainsi que les projets bourgs-centres.

Contrat 2022 - 2028

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à accompagner chaque territoire organisé au regard de sa spécificité pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation du modèle de développement impulsé par le PACTE VERT.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fort des rencontres territoriales, du Contrat de Relance et de Transition Écologique, de la stratégie régionale à travers le PACTE VERT a élaboré, comme lors de la première génération, le contrat en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Avant-Monts, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce contrat porte sur trois enjeux territoriaux et onze objectifs stratégiques :

- Enjeu 1 – Un cadre de vie durable ;
- Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif ;
- Enjeu 3 – Un territoire résilient.

JA

Enjeu 1 - Un cadre de vie durable	Objectif Stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien-être des habitants	Mesure Opérationnelle 1.1 : amélioration de l'habitat privé
		Mesure Opérationnelle 1.2 : valorisation des centres anciens
	Objectif Stratégique 2 : faire société, créer du lien social	Mesure Opérationnelle 2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse
		Mesure Opérationnelle 2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens
Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé	Mesure Opérationnelle 3.1 : améliorer la prise en charge médicale tout public, tout parcours	
Objectif Stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale	Mesure Opérationnelle 4.1 : renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés	
Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif	Objectif Stratégique 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	Mesure Opérationnelle 1.1 : soutenir les filières économiques locales
		Mesure Opérationnelle 1.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales
	Objectif Stratégique 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	Mesure Opérationnelle 2.1 : accompagner la transition du monde agricole
		Mesure Opérationnelle 2.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
Objectif Stratégique 3 : valoriser les patrimoines culturels et naturels	Mesure Opérationnelle 3.1 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines	
Objectif Stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	Mesure Opérationnelle 4.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés	
	Mesure Opérationnelle 4.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs	
Enjeu 3 – Un territoire résilient	Objectif Stratégique 1 : développer la connaissance des enjeux environnement aux et climatiques	Mesure Opérationnelle 1.1 : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
	Objectif Stratégique 2 : atténuer le changement climatique	Mesure Opérationnelle 2.1 : être exemplaire en matière de politique énergétique
		Mesure Opérationnelle 2.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
Objectif Stratégique 3 : réduire la vulnérabilité du territoire	Mesure Opérationnelle 3.1 : anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles	
	Mesure Opérationnelle 3.2 : anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions	

Ce contrat a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage Région/Territoire le 15 novembre dernier à Saint-Pons de Thomières.

Le calendrier prévoit une mise en œuvre du Contrat dès 2023 après son passage à la commission permanente de la Région qui a validé le Contrat en décembre 2022.

Par ailleurs, les Communautés de communes ont validé le Contrat lors de Conseils communautaires :

- Du Minervois au Caroux : 8 décembre 2022
- Sud Hérault : 8 février 2023
- Grand Orb : 22 mars 2023
- Les Avant-Monts : 27 mars 2023.

Je vous prie de bien vouloir valider le Contrat Région / Territoire et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

2 - Avenants Bourg-Centres Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du contrat BCO de Lamalou-les-Bains

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération, la Région poursuit et approfondit cette démarche pour la période 2022-2028 avec pour objectif d'impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Les contrats Bourg-Centres actuels dits « de 2ème génération » se matérialisent par des contrats-cadres qui définissent une feuille de route jusqu'en 2028.

Les contrats Bourgs-Centres Occitanie validés lors de la première génération doivent donc faire l'objet d'avenants pour :

- maintenir la dynamique engagée autour des fonctions de centralité et de l'attractivité des communes concernées, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants ;
- prolonger les durées de validité des contrats et ainsi les porter à échéance du 31 décembre 2028 ;
- actualiser les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques des communes ;
- mettre à jour les actions prioritaires des Programmes pluriannuels pour la période 2022-2024 et projeter la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Ces avenants et nouveaux contrats visent à organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, les Communautés de Communes, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et les communes concernées.

Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont ils sont un sous-ensemble.

Le 17 février 2023, les avenants des contrats Bourgs-Centres de **Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-lès-Béziers, Roujan, Magalas** et le contrat Bourg-Centre « entrant » de **Lamalou-les-Bains** ont été présentés lors du comité de pilotage du contrat territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles 2022-2028, dédié à la démarche Bourg-Centre Occitanie, en présence de la Région Occitanie, du Pays Haut Languedoc et Vignobles, des communautés de communes et des communes bénéficiaires de ce dispositif.

Ces avenants aux contrats Bourgs-Centres de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-lès-Béziers, Roujan, Magalas et le nouveau contrat Bourg-Centre « entrant » doivent maintenant être validés par le comité syndical du Pays avant la présentation devant la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces avenants BCO et sur le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains et, le cas échéant, m'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

3 - Ingénierie territoriale, demande de subvention

Pour l'année 2023, le coût de fonctionnement a été évalué à 215 891.74 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés avec un fléchage particulier :

- sur le montage du contrat cadre et l'accompagnement et le suivi du contrat ;
- le développement durable et la transition énergétique ;
- le portage et l'ingénierie de projets sur les programmes européens : Leader et Approches territoriales intégrées ;
- l'accompagnement de la démarche bourgs-centres ;
- la participation et la contribution aux deux instances territoriales : Parlement de la Montagne et Assemblée des territoires.

Le budget total dédié à l'ingénierie est donc de 215 894.74 € avec deux plans de financement dissociés :

- un plan de financement spécifique sur les fonds européens Leader ;
- un plan de financement spécifique contrat.

Plan de financement Leader

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2023 est donc de **104 661.27 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER)	10 466.12 €
- Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	10 466.12 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	83 728.96 €
- Autofinancement	0,07 €

Plan de financement Contrat

Le budget du contrat 2023 est de **111 230.47 €** pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité

- Conseil régional Occitanie pour 68 052.19 €

Le solde de 43 178.28 € représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

En conclusion, Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir valider :

- 1 – le Contrat Région / Territoire pour la période 2022 – 2028 (document joint) ;
- 2 – les avenants Bourg-Centres Occitanie de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-les-Béziers, Roujan, Magalas et le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains ;
- 3 – la demande de subvention portant sur l'ingénierie territoriale 2023.

Et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le Contrat Région / Territoire pour la période 2022 – 2028 (document joint) ;
- valide les avenants Bourg-Centres Occitanie de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-les-Béziers, Roujan, Magalas et le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains ;
- valide la demande de subvention portant sur l'ingénierie territoriale 2023.
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

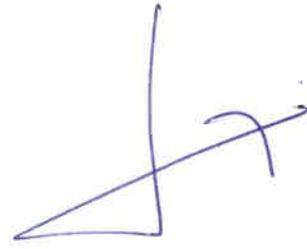
Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,



Scm ARCAS

Jean ARCAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line crossing the vertical one, with a small flourish on the right.